

exposé du Conseil économique du Canada où il était dit que le problème, ce n'était pas l'assurance-chômage, mais bien toute la question de l'emploi et le fait que le gouvernement devrait tenter de redonner un nouveau souffle à l'économie canadienne.

J'ai par ailleurs indiqué que d'après Statistique Canada, on ne compte chaque jour dans notre pays que 40,000 emplois disponibles, chiffre qui comprend les emplois à temps plein, à temps partiel et temporaires. D'après les statistiques désaisonnalisées les plus récentes, on dénombre actuellement 901,000 chômeurs au Canada.

Passons à présent à la question des services de main-d'œuvre dans la région de Toronto. Le *Star* de Toronto présentait hier un article de Carola Vyhnač intitulé «Job-hunting help? It's off the wall». Consultez les panneaux d'affichage». L'article indique qu'à la fin septembre 1978, 12,298 postes vacants étaient enregistrés aux services de main-d'œuvre de la région métropolitaine alors que, par ailleurs, 110,281 chômeurs y étaient inscrits. On voit donc que même dans une région où les possibilités de se trouver un emploi grâce au bureau du ministre sont beaucoup plus fortes, il y a cinq fois plus de chômeurs que de postes vacants.

La dernière phrase de l'article est assez révélatrice. Je cite:

Dernièrement, une chaîne de fabrication de pizzas a annoncé 145 offres d'emploi auxquelles plus de 1000 personnes ont répondu.

Ainsi vont les choses dans tout le pays. Les places à pourvoir sont nettement insuffisantes par rapport au nombre de personnes en quête d'emploi.

En quoi le bill C-14 autorise-t-il le ministre à pavoiser ainsi à la Chambre? Il déclare à la cantonnade qu'il permettra de rayer 250,000 personnes des listes de l'assurance-chômage. Que feront ces chômeurs? Et bien ils se rabattront sur le bien-être social qui est à la charge des provinces et des municipalités. Le bill C-14 n'extirpe en rien le mal, il s'attaque seulement au symptôme.

● (1242)

Comme je le soulignais hier soir, le projet de loi se fonde sur une conviction beaucoup trop répandue, à savoir que la victime provoque le crime. On pourrait appeler cela le syndrome de la victime du viol. On reproche à la victime le tort dont elle a été elle-même l'objet.

C'est une mesure pernicieuse car non seulement, elle traite injustement les chômeurs mais, entre autres, les chômeurs féminins. Je disais donc hier soir qu'en général les femmes sont les dernières à être engagées et les premières à être congédiées, de sorte que les amendements relatifs à la réembauche et à la répétition des demandes au cours d'une année, ne pourra que compliquer la situation des femmes qui n'ont pas la tâche facile quand il s'agit de trouver et de garder un emploi. C'est l'histoire du bouc émissaire.

Le gouvernement nous affirmait l'an dernier que si le programme éprouvait des difficultés c'est que trop de femmes, trop de jeunes touchaient des prestations. La présente mesure est le résultat de cette chasse au bouc émissaire qui se déroule depuis deux ans. Si le ministre se donnait la peine d'examiner les faits il constaterait que le rapport entre les femmes cotisantes et les femmes prestataires a diminué depuis 1972.

Je constate également qu'un autre groupe est considéré comme un bouc émissaire. Je veux parler des jeunes. Le

Assurance-chômage—Loi

gouvernement suppose que les jeunes n'occupent un emploi que de temps à autre et qu'ils abusent du programme d'assurance-chômage. A bien des égards, les jeunes se retrouvent dans la même situation que les femmes. Ils sont aussi les derniers à être embauchés mais les premiers à être congédiés. Puisqu'ils commencent à peine à occuper un emploi ils ont peu d'ancienneté et sont les premiers à être mis à pied. Par exemple, quand l'Inco a congédié des travailleurs, les premiers ont été ceux qui avaient moins de deux ans d'expérience.

Les milliers de jeunes qui commencent à travailler chaque année ont très peu d'expérience professionnelle. La majorité d'entre eux ont beaucoup de difficulté à trouver un emploi. En dépit de ces difficultés, moins de jeunes touchent de l'assurance-chômage. C'est une constatation intéressante. Les jeunes représentent 43.2 p. 100 des chômeurs et pourtant ils ne constituent que 18 p. 100 des requérants.

Si les ministres examinaient leurs propres statistiques, ils constateraient que les jeunes ne profitent pas indûment du programme d'assurance-chômage. S'ils se réfèrent à leurs propres chiffres publiés par Statistique Canada, ils constateront que les jeunes quittent leur emploi au même titre que les travailleurs plus âgés. En gros, dans les deux cas, environ la moitié de ceux qui quittent leur emploi le font en raison d'un licenciement. Les jeunes ont autant besoin de protection que les travailleurs plus âgés, et rien ne justifie qu'on les traite différemment.

Les modifications qui ont été apportées ces dernières années à la loi sur l'assurance-chômage, et particulièrement celles qui nous sont maintenant proposées sont préjudiciables aux étudiants. Par le passé, l'étudiant qui réussissait à se trouver un emploi d'été devenait admissible aux prestations d'assurance-chômage l'été suivant s'il n'arrivait pas à se trouver alors un emploi permanent ou temporaire. Tel n'est plus le cas. A l'avenir, les nouveaux diplômés ou les étudiants à la recherche d'un emploi d'été seront abandonnés à leur sort. Nous savons tous que dans une économie où le chômage est si élevé, leurs chances de trouver du travail sont plutôt faibles. Alors qu'un emploi permanent est offert par vingt candidats, le diplômé sera aux prises avec le même problème que les autres travailleurs, sauf qu'il n'aura pas droit à l'assurance-chômage à laquelle il aura contribué l'été précédent. Celui qui voudra poursuivre ses études fera face lui aussi à des problèmes. Il y a peu d'emplois disponibles l'été, néanmoins, le gouvernement réduit les fonds accordés à l'enseignement supérieur.

En dépit de ses propres preuves, le gouvernement tente de nous convaincre que les jeunes et les femmes sont des tricheurs qui vivent aux crochets de la société. Pour qu'on ne leur reproche par le manque d'emplois dans l'économie, les ministres tentent de nous convaincre que ce sont les jeunes qui ne veulent vraiment pas travailler. Mon parti, monsieur l'Orateur, préfère ajouter foi aux constatations d'une étude publiée en 1975 pour le compte du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et intitulée: Valeur du travail au Canada, constatations de relevés sur une éthique du travail et sur la satisfaction de l'emploi. Cette étude a constaté que les Canadiens aiment leur travail et que les jeunes ont exactement les mêmes attitudes que leurs aînés. Ces Canadiens veulent travailler, mais le gouvernement qui a favorisé la création du chômage refuse de leur donner cette chance. On tente maintenant de leur refuser même la protection minimale que leur accordait le régime d'assurance-chômage.